Bail commercial

Deux formules au choix

A Bail commercial de 9 ans

soumis aux articles L. 145-1 et suivants du code de commerce.

Rayer la formule inutile

Bail dérogatoire (dit "Bail précaire") d'une durée au plus égale à 3 ans sou-

mis aux articles L. 145-5 du code de commerce.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS Personne physique : nom, prénoms, date de naissance, nationalité, profession et domicile (le cas échéant, état civil du conjoint et forme du contrat de mariage).

Personne morale : nom, forme et siège social de la société, nom, prénoms et fonction de la personne la représentant et signataire du présent contrat.

☐ propriétaire ☐ usu		ufruitier et nu-propriétaire	☐ tuteur d'un mineur		☐ mandataire	dénor	nmé(s) "LE BAILLEUR",	
□ locataire	ocataire						dénommé(s) "LE PRENEUR"	
inscrit au Registre du Commerce et des			Sociétés			sous le N°	sous le N°	
		arrêté ce qui suit :		apròs dósia	nác au propour a	ui los accento aux	conditions suivantes :	
Par les présentes, le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au preneur qui les accepte aux conditions suivantes : CONSISTANCE, SITUATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS								
CONSISTANCE		commerce		locaux, hangar				
SITUATION								
(adresse)								
DÉSIGNATION des LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, et ACCESSOIRES d'usage privatif								
DÉPENDANC d'usage priva		garage n°	parking n	°	Cave n°			
PARTIES et ÉQUIPEMEI d'usage comn		□ espace(s) vert(s) □ interphone □ gardiennage □ ascenseur □ vide-ordures □						
ACCÈS AUTORIS escalier, parki cours, passag	ing,					non a	AGE de VÉHICULES autorisé autorisé : les parties communes les lieux loués e et gabarit maximum	
		AUTORISATION pour enseignes, plaques ou autres						